

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BIAVA Denis (suppléant); BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BOULANGER Servane; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CORBEL Samuel (suppléant); DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; ÉCHEVEST Yannick; GAUTIER Guy; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; JOBIC Cyril; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALOMON Claude; TALOC Bruno; TERTRAIS Isabelle (suppléante); THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie; INDERBITZIN Laure-Line à CHARLES Olivier; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoît; PAGNY Gilles à GRAEBER Sophie; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick; PUILANDRE Elisabeth à NAUDIN Christian; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CONNAN Guy; DUPONT Frédéric; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; QUENET Michel; SCOLAN Marie-Thérèse; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	66
Procurations	11
Votants	77
Absents	11

DEL2025-10-222

GESTION DES DÉCHETS : TARIFS 2026

Considérant l'organisation en régie du service de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, nécessitant l'approbation des tarifs pour l'année 2026 ;

Considérant que les prix d'achat des bacs d'ordures ménagères sont stables suite à la passation du marché d'équipement et de pré-collecte sont stables, il est proposé de maintenir les tarifs pour 2025 ;

Considérant que dans le but de favoriser le geste de tri, les bacs jaunes sont mis à disposition des usagers gratuitement (convention de mise à disposition) ;

Considérant l'évolution des charges et des recettes liées à la collecte des cartons bruns des professionnels, il est proposé de faire évoluer le cout de la prestation forfaitaire pour 2026 ;

Collecte	
Vente de bac d'ordures ménagères	
120 litres occasion	15 €/u
240 litres occasion	20 €/u
360 litres occasion	40 €/u
770 litres occasion	80 €/u
120 litres neuf	35 €/u
240 litres neuf	45 €/u
360 litres neuf	60 €/u
770 litres neuf	180 €/u
Prestation	
Prestation - collecte des cartons bruns	280 €/an
Déchèteries	
Vente de compost en fonction des disponibilités Tarif proratisable	10.00 €/m ³
ISDI (et déchèteries)	
Gravats non triés pour les professionnels	20.00 €/m ³

Afin de renforcer la responsabilisation des usagers et de limiter les coûts liés aux dégradations ou non-restitutions de bacs, il est proposé d'instaurer une tarification spécifique dans les cas suivants :

Type usagers	Conditions	tarifs
Particuliers	Bac volontairement dégradé dans les 5 premières années	60 € / bac
Association/ manifestation	Bac non restitué ou fortement dégradé ≤ 240 L	45 € / bac
	Bac non restitué ou fortement dégradé > 240 L	45 € / bac

Considérant l'obligation réglementaire de mise en œuvre du tri à la source des biodéchets ;

Considérant qu'une étude préalable a été réalisée afin de définir la stratégie biodéchets à l'échelle du territoire, en identifiant les besoins des usagers et les leviers de développement du compostage ;

Considérant le déploiement progressif de cette gestion sur l'ensemble du territoire communautaire ;

Considérant la volonté de l'Agglomération de favoriser le compostage domestique et professionnel en proposant une offre adaptée aux différents profils d'usagers ;

Considérant une prise en charge financière de l'Agglomération comprise entre 40 et 60 % du cout réel afin de soutenir le développement du compostage sur le territoire ;

Tarifs des équipements dédiés au tri à la source des biodéchets :

Kit de compostage Particulier (et petit professionnels)

	Kit composteur 150 Litres (formation, suivi, bioseau, aérateur et composteur)	Kit composteur 400 Litres (formation, suivi, bioseau, aérateur et composteur)	Kit composteur 600 Litres (formation, suivi, bioseau, aérateur et composteur)	Composteur 400 Litres plastique (stock ancien marché)
Tarif 1 ^{er} composteur	20 €	25 €	30 €	25 €
Tarif 2 ^{ème} composteur	53 €	61 €	72 €	

Compostage autonome pour les professionnels (Hôtel, restaurant, caserne...)

	Composteur 700 Litres	Composteur 1 000 Litres	Composteur 1 500 Litres	*KIT composteurs 700 Litres	*KIT composteurs 1 000 Litres	* KIT composteurs 1 500 Litres
Tarif 1 ^{er} composteur	100 €	120 €	135 €	300 €	400 €	420 €
Tarif 2 ^{ème} composteur	179 €	212 €	226 €			

**Kit composé de : 3 composteurs de volume identique + 3 panneaux signalétiques + Bioseaux (dans la limite de 10 unités) + 1 aérateur de compost en plastique + 1 brasseur métallique + Mémo "composter en autonomie dans mon établissement"*

Accessoires de compostage

	Grilles rongeur 150 litres	Grille rongeur 400 litres	Grille rongeur 600 litres	Grille rongeur 700 litres	Grille rongeur 1 000 litres	Grille rongeur 1 500 litres	Aérateur	Brasseur	Bioseau
Tarifs	20 €	25 €	30 €	34 €	34 €	61 €	5 €	15 €	5 €

Considérant que l'accès aux déchèteries pour les gros volumes (principalement professionnels et communes) est payant au-delà d'un certain volume déposé, et qu'il convient de conserver les tarifs 2025 pour l'année 2026, à savoir :

Type de déchets	Tarifs 2026	Conditions d'application
Gravats non triés	20 €/m³	Au-delà de 1 m³/jour
Encombrants/bois non triés	30 €/m³	Au-delà de 1 m³/jour
Déchets verts	10 €/m³	Au-delà de 3 m³/jour
Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)	5 €/kg	Au-delà de 30 kg/jour (déchets pâteux) Au-delà de 5 kg/jour (autres déchets)
Huile de vidange	1 €/L	Au-delà de 20 L/jour

Considérant que la facturation est effectuée par la collectivité à partir des volumes enregistrés par les agents des déchèteries ;

Vu l'avis favorable de la commission « traitement des déchets et Voirie » réunie le 18 septembre 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Fixe les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 tel qu'indiqué ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Joseph LINTANF

